

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/336

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE Claudette
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU
 SALAISE SUR SANNE

SONNAY
 VERNIOZ

Mr MOUCHIROUD Robert
 Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
 Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
 Mr LHERMET Claude
 Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARD Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc - Mme GRANGEOT Christelle

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Eaux et assainissement : tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024

Les tarifs « eau » et « assainissement » ont fait l’objet d’un avis favorable du conseil d’exploitation du 7 novembre 2023.

1 Eau – Tarifs redevance eau potable à compter du 01/01/2024

La volonté de lissage se poursuit pour un tarif unique en 2028 avec un rapprochement de la plupart des tarifs dès 2025, comme souhaité par le conseil d’exploitation avec les orientations suivantes :

- Proposition du tarif 2024 avec une « cible à 2,64 €/m³ TTC pour 120 m³ » ;
- Limitation à 2% du coefficient de hausse annuelle ;
- Lissage poursuivi et report de la hausse énergétique de 0,08 €/m³ après le 0.10 €/m³ de l’an dernier ;
- Re conduite de la part prélèvement à 0,1 €/m³ ;
- Re conduite identique de la surtaxe pour Gerbey Bourrassonnes dans l’attente de la position Suez.

Il en résulte les tarifs suivants :

Part Fixe		Tarif 2023	Tarif 2024	unité
		€ HT	€ HT	
	Diamètre 15	38,094	38,856	€
	Diamètre 20	54,600	55,692	€
	Diamètre 30	163,800	167,076	€
	Diamètre 40	218,400	222,768	€
	Diamètre 50	273,000	278,460	€
	Diamètre 60	327,600	334,152	€
	Diamètre 80	546,000	556,920	€
	Diamètre 100 et plus	764,400	779,688	€

		2023	2024	Incidence *
Redevance par m3 payée par les abonnés au service				€ TTC (120 m3)
tarif applicable au 1er janvier € HT		€ HT	€ HT	Incidence %
Redevance prélèvement		0,1	0,1	
Agnin, Anjou, Chanas, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne	PF (DN15)	38,094	38,856	273,53 €
	€/m3	1,291	1,447	8,7%
St Alban	PF	38,094	38,856	211,90 €
	€/m3	0,760	0,960	14,8%
Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de Surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud	PF (DN15)	38,094	38,856	283,47 €
	€/m3	1,417	1,525	5,9%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF (DN15)	38,094	38,856	262,92 €
	€/m3	1,150	1,363	12,4%
Les Roches de Condrieu	PF (DN15)	38,094	38,856	283,47 €
	€/m3	1,500	1,525	1,9%
Saint Clair du Rhone, Saint Prim	PF (DN15)	38,094	38,856	273,53 €
	€/m3	1,271	1,447	9,8%
surtaxe intercommunale DSP SUEZ		surtaxe EBER		
tarif applicable au 1er janvier € HT				
Clonas, Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Ville sous Anjou, Assieu (part surtaxe EBER)	PF	24,57	24,57	312,74 €
	€/m3	0,455	0,455	3%
* y compris +0,01 €/m3 taxe Agence de l'Eau et en TTC				

L'augmentation en % figurant à chaque ligne du tableau suivant est basée sur un calcul avec une consommation annuel de 120 m3.

2 Assainissement – Tarifs redevance Assainissement Collectif à compter du 01/01/2024

La volonté de lissage se poursuit pour un tarif unique en 2027 avec les orientations suivantes :

- Proposition du tarif cible actualisé de 2.46 €/m³ en 2027 ;
- Limitation à 2% du coef de hausse annuelle ;
- Lissage poursuivi avec réhausse de + 0,04 €/m³ (ex CCPR) et +0,09 €/m³ (Ex SIEB) ;
- Report de la hausse énergétique de 0,06 €/m³ après le 0,08 €/m³ de l'an dernier.

	2023	2024	
Part Fixe industriel	16,64	17,306	€/an/Eqh
Part fixe abonné	35,36	36,067	€/an

		2023	2024	Incidence *
Redevance payée par les abonnés au service				€ TTC (120 m3)
tarif applicable au 1er janvier € HT		€ HT	€ HT	Incidence * %
Agnin, Anjou, Aubervives sur Vareze, Chanas, Cheyssieu, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Maurice l'Exil, Salaise Sur Sanne, Saint Prim, St Alban du Rhône, Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, Clonas sur Vareze	PF	35,36	36,07	254,63 €
	€/m3	1,342	1,468	7,39%
Assieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Cour et Buis, St Julien de l'Herms, St Romain de surieu, La Chapelle de Surieu, Bellegarde Poussieu, Moissieu sur Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel Tourdan, Bougé Chambalud, Ville sous Anjou	PF	35,36	36,07	280,15 €
	€/m3	1,570	1,662	4,80%
Beaurepaire, Saint Barthélemy	PF	35,36	36,07	237,42 €
	€/m3	1,165	1,338	11,06%

3 Assainissement – Tarifs redevance Assainissement Non Collectif à compter du 01/01/2024

Il est proposé de fixer les tarifs de la redevance assainissement non collectif à partir du 1^{er} janvier 2024 comme suit, actant une hausse de 2 % du tarif 2023 :

ASSAINISSEMENT non Collectif redevance annuelle.	Tarif 2023	Tarif 2024	
Contrôle Périodique	20,80	21,22	/an
Contrôle périodique d'une installation ANC groupé sans individualisation de la fourniture d'eau	31,20	31,82	/an
ASSAINISSEMENT non Collectif prestations Conseils Contrôles		-	
Installation neuve ou réhabilitation	249,60	254,59	par dossier
Visite Vente	83,20	84,86	/visite

4 Assainissement – Tarifs des prestations du service assainissement à compter du 01/01/2024

Il est proposé de fixer les tarifs des prestations du service assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit, actant une hausse de 4 % de ces prestations :

Tarif € HT	Tarif 2023	Tarif 2024	unité
Sous Produits et produits annexes de l'assainissement		€/t	
Accueil et Traitement Déchets verts	36,40	37,13	€/t
Accueil et traitement des boues d'autre maître d'ouvrage	67,60	68,95	€/t
Accueil et traitement des Graisses	62,40	63,65	€/t
Accueil et traitement des Sables de curages	124,80	127,30	€/t
Accueil et traitement des matières de Vidanges	26,00	26,52	€/t ou €/m3
Contrôle Assainissement collectif			
Contrôle conformité branchement	131,04	133,66	/contrôle

5 Eau – Tarifs service de puisage à compter du 01/01/2024

Les grilles et niveaux de tarifs de cette prestation ont été revus en 2023. Il est proposé de le reconduire à l'identique que en 2023 à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Volumes annuels	Redevances annuelles TTC (*)
Faible volume ponctuel <40 m3	100 €
40 - 100 m3	200 €
100 - 1000 m3	500 €
1000 - 2000 m3	1 000 €
2000 - 5000 m3	1 800 €
Plus de 5000 m3	3 000 €

6. Eau et assainissement – Bordereau des prix de travaux à compter du 01/01/2024

Il est proposé de faire évoluer le tarif de 3% sur l'ensemble du bordereau et d'introduire quelques prix nouveaux (voir le bordereau de prix annexé).

7. Eau et assainissement – Tarifs PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) à compter du 01/01/2024

La délibération D-2023-093 du 4 avril 2023 est venue préciser la délibération initiale n°2020/110 du 11 mars 2020, annulant la phase transitoire définie initialement et retenant comme fait générateur la date de raccordement effectif au réseau.

Le tarif n'a pas été modifié et il est proposé de le reconduire au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, la tarification de la PFAC s'établit comme suit en tenant compte d'une dégressivité au sein du même bien immobilier :

Pour le 1 ^{er} et le 2 ^{ième} logement	2 200 €/logement
Du 3 ^{ième} au 5 ^{ième} logement compris	1 800 €/logement
Du 6 ^{ième} au 9 ^{ième} logement compris	1 400 €/logement
Du 10 ^{ième} au 15 ^{ième} logement	1 200 €/logement
A partir du 16 ^{ième} logement	900 €/logement

La tarification de la PFAC « assimilés domestiques » est proposée à 2 200 € par local générant une activité impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques (sans dégressivité dans l'hypothèse d'un immeuble avec plusieurs locaux).

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 7 novembre 2023,
Considérant les propositions tarifaires susvisées,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE et FIXE les tarifs susvisés pour 2024,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD